La Tour de Salvagny, le 26 mars 2020

Objet : Demandes de dérogation pour l'ouverture de marchés alimentaires

Madame la Maire,
Monsieur le Maire,

Dans le contexte ambiant, nous souhaitons tout d'abord vous indiquer que les agriculteurs sont pleinement mobilisés pour continuer à assurer leur production afin de nourrir la population, mais également prêts à trouver des solutions à vos côtés pour diversifier les sources d'approvisionnement de nos concitoyens.

La filière alimentaire a été désignée comme un enjeu crucial et stratégique par le Gouvernement et cela, encore plus en cette période de crise sanitaire.

Le 23 mars, le Premier ministre a décidé de fermer les marchés. **Cette décision peut cependant faire l'objet d'une dérogation. Il nous semble important de mobiliser cette possibilité de dérogation**. En effet, dans le contexte actuel, les marchés permettent de désengorger les grandes et moyennes surfaces actuellement prises d'assaut, d'aider les populations les plus fragiles à se nourrir près de chez elles et contribuent surtout au maintien de l'activité des agriculteurs de nos territoires, indispensable en ces temps de crise.

En conséquence, nous souhaiterions que la distribution de produits locaux se poursuive sur le(s) marché(s) de votre commune tout en permettant une sécurité sanitaire maximale de nos concitoyens.

Un guide de bonnes pratiques, conçu par la Fédération national des marchés et amendé par l'APCA et la FNSEA, vous est proposé en annexe. Il peut nous aider collectivement à organiser les marchés dans le strict respect des règles sanitaires.
Il nous semble que trois types de mesures sanitaires peuvent être mises en place en lien avec les services municipaux pour assurer la tenue des marchés de producteurs locaux:

- Clôturer les marchés à l'aide de barrières et/ ou de cordons,
- Mettre en place un unique point d'entrée filtré par un gardien en vue d'assurer un flux modéré de consommateurs,
- Adopter l'ensemble des règles de sécurités mises en œuvre dans la grande distribution.

Au regard de la possibilité qui vous est offerte, **nous souhaiterions que votre commune sollicite une dérogation auprès du Préfet afin de maintenir votre marché alimentaire ouvert**. Nous sommes à votre écoute pour discuter de l'organisation des marchés, de la manière de gérer les flux de consommateurs et faire une proposition en ce sens au Préfet afin de maintenir votre marché ouvert.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre demande, je vous prie de recevoir Madame la Maire, Monsieur le Maire, l'assurance de notre parfaite considération.

Gérard BAZIN
Président de la Chambre d'agriculture 69

Pascal GIRIN
Président de la FDSEA 69

Denis BOUCHUT
Président des JA 69